



COMITE FRANÇAIS DE GEOLOGIE DE L'INGENIEUR ET DE L'ENVIRONNEMENT

PRIX JEAN GOGUEL 2008

Le Comité Français de Géologie de l'Ingénieur et de l'Environnement décerne tous les deux ans le Prix Jean GOGUEL, en mémoire de cet ingénieur-géologue d'exception (1908-1987). Ce prix est ouvert à de jeunes professionnels ou chercheurs oeuvrant dans le domaine de la Géologie de l'Ingénieur et de l'Environnement, après dépôt d'une communication écrite originale et un exposé oral devant un jury. Le prochain prix sera décerné en mars 2008, dans les conditions décrites ci-après.

Le sujet à traiter est celui des apports et des applications de la géologie dans les domaines suivants : travaux publics, génie civil, construction, environnement, aménagement des sites, risques naturels, eau et nuisances, recherche et propriétés des matériaux non métalliques, etc.

Conditions de candidatures

Peuvent concourir : d'une part des chercheurs, qui ont soutenu ou vont soutenir leur thèse en France, et d'autre part de jeunes professionnels travaillant dans une société ou un organisme français. La limite d'âge est de 35 ans au 1er janvier 2008.

La candidature d'un binôme est autorisée, chaque auteur respectant les conditions ci-dessus énoncées.

Jury

Le prix est placé sous la responsabilité d'un jury présidé par monsieur Jean-Louis Durville, président sortant du CFGI, et comprenant le Président en exercice du CFGI, M. Roger Cojean, et MM. Jean-François Béraud, Francis Meilliez, Aurèle Parriaux, Marcel Rat; et Jean-Paul Tisot.

Organisation

1. Présélection des candidats

Chaque candidat enverra, avant le **4 novembre 2007**, un résumé d'une page de son projet de communication, avec son titre. Ce résumé sera accompagné d'un *curriculum-vitae* précisant la date de naissance, les études suivies et/ou le cursus professionnel. Ces documents sont à envoyer par courriel au Président du Jury :

Monsieur Jean-Louis Durville
Conseil Général des Ponts et Chaussées

jean-louis.durville@equipement.gouv.fr

A partir de ce résumé, le Jury procédera à une présélection des candidats. Ceux-ci seront avisés de la décision prise par le Jury le **10 décembre** au plus tard.

2. Envoi de la communication - Sélection définitive

Les candidats retenus rédigeront leur communication en langue française, selon les consignes fournies par le Jury (le volume approximatif des communications est de 15 pages dactylographiées, y compris les figures et la bibliographie) et la feront parvenir au président du Jury au plus tard le **17 février 2008** par courriel à l'adresse ci-dessus ; une copie papier sera envoyée à l'adresse postale ci-après :

Ministère de l'Équipement – CGPC/S3
Monsieur Jean-Louis Durville
Tour Pascal B
92055 La Défense Cedex

Ces communications seront examinées par le Jury, qui établira la liste des candidats retenus pour la présentation orale. Les candidats seront informés le **2 mars 2008** des décisions du jury.

3. Choix définitif du lauréat

Ce choix sera effectué à l'issue d'une séance extraordinaire du CFGI le **20 mars 2008**.

Durant cette séance, chaque candidat présélectionné présentera son sujet oralement devant le Jury, en séance publique. Les conditions matérielles de présentation seront précisées en temps utile aux candidats retenus.

4. Récompense

Le lauréat recevra un prix d'un montant de 2 000 euros, qui sera remis à l'issue de la séance de présentation prévue au cours des JNGG (Journées Nationales de Géotechnique et Géologie de l'Ingénieur) en juin 2008 à Nantes. Le texte du lauréat sera publié dans une revue choisie par le CFGI. Les textes des autres candidats appelés à la présentation orale pourront l'être également.

Le Président du CFGI
Roger Cojean